

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Procès-verbal

Assemblée générale du 21 décembre 2017

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 21 décembre 2017, à 18 heures, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Dominique Hascher, ouvre la séance et présente les excuses des membres absents.

Le président soumet ensuite au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 26 juin 2017

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Activités depuis la dernière assemblée générale

Dominique Hascher demande aux différents présidents de section de présenter leurs activités.

Le président Massot évoque la journée d'étude de la section « Droit constitutionnel » du 10 novembre 2017 sur *La Loi électorale en Europe* organisée au Conseil d'État qui a été de qualité pour les orateurs mais a eu une très faible participation.

Jacques Fourvel revient sur les activités de la section « Droit des affaires » qui a organisé le 24 novembre au Sénat un colloque intitulé : *Les entreprises innovantes : comment les développer en France ?* Cette matinée a été de grande qualité avec des orateurs de très haut niveau. Malheureusement la salle était vide avec seulement une quarantaine de personnes. Les membres de la SLC étaient majoritairement absents.

Le président informe l'Assemblée que le cycle de sept conférences à la Cour de cassation sur *L'application du droit étranger* a été suivi tout au long de l'année par un public fidèle.

La conférence sur *Le Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international* du 28 septembre 2017 a été également bien suivie.

La section « Amérique du Nord » a organisé une conférence à Washington le 26 octobre en parallèle avec la conférence annuelle de l'American Society of Comparative Law sur les *Porosités du droit*.

Monsieur Gustavo Cerqueira, président de la section « Amérique latine » a organisé une très belle conférence à l'Université de São Paulo sur *Le droit comparé comme perspective* à Sao Paulo qui a permis de présenter la traduction en portugais de l'ouvrage *Droit français - Droit brésilien : perspectives nationales et comparées*.

Le président remercie Monsieur Emmanuel Jolivet pour son intervention lors des rencontres franco-roumaines des 20 et 21 novembre. Ce dialogue a été très bien perçu par la délégation roumaine qui souhaite poursuivre ces rencontres en Roumanie. La qualité des interventions donnera lieu à une publication. Les actes des conférences des sections « Droit des affaires » et « Droit constitutionnel » seront également publiés.

Monsieur François Molinié évoque le groupe de travail de la section « Droit de l'action publique » qui a travaillé toute l'année sur le thème des droits fondamentaux et du terrorisme et qui a donné lieu à une conférence le 10 novembre intitulée *Lutte contre le terrorisme et droits fondamentaux en droit comparé*. Environ 150 personnes étaient présentes. Tous les travaux ont vocation à devenir un ouvrage. Dominique Hascher remercie Monsieur Molinié pour son implication à la SLC.

Le président passe la parole à Timothée Paris qui présente la section « Code & Law ». La section mène deux catégories d'activités. Elle organise des conférences dont fait partie le cycle « Justice 5.0 » animé et organisé par Dominique Custos, professeure à l'Université de Caen Normandie et Lucie Cluzel, professeur à l'Université de Lorraine et une conférence sur l'intelligence artificielle en partenariat avec l'Association Française pour l'Intelligence Artificielle (AFIA) qui aura lieu en mai 2018. La deuxième action de cette section est la création d'un réseau international d'échange sur les enjeux qui lient intelligence artificielle et droit et comprend aujourd'hui une centaine de personnes issues du monde du droit, des entreprises, des chercheurs, artistes, philosophes, sociologues... Ce projet intéresse également la Commission européenne.

Activités à venir

Monsieur Ivo Paparella prend la parole au nom de la section « Russie » qui va organiser le 25 mai à Toulouse une *Journée du droit russe* conjointement avec l'Université de Toulouse sur le thème des réformes du système juridique russe et une conférence sur l'*Arctique*.

Madame Sylvaine Poillot-Peruzzetto, présidente de la section « Droit des contrats », annonce la prochaine conférence de la section avec le partenariat Université Dauphine - Cour de cassation, le 1^{er} février 2018, sur *L'impérativité en droit international des affaires*. Elle interrogera la place des lois de police dans le contexte international. Cet événement sera suivi au printemps 2019 d'un colloque intitulé *Autonomie et concurrence*.

Le président revient sur la manière dont les conférences sont organisées. Le peu d'assistance aux colloques est préoccupant. Les événements de la SLC étant gratuits, les personnes inscrites ne se sentent peut-être pas mobilisées. Dans certains lieux comme le Conseil d'État, la Cour de

cassation, le Conseil constitutionnel ou encore le Sénat, les colloques ne peuvent pas être payants. Si les événements étaient payants, quel serait le prix de l'inscription ? Il faudrait que le montant soit en rapport avec le prix de la salle et la SLC se laisserait la possibilité de ne pas tenir l'évènement si le déficit financier était trop important. Pour améliorer le nombre de participants, le président propose de rechercher des partenariats pour l'organisation des événements des sections et de mieux cibler le public auquel la SLC adresse ses invitations.

Dominique Hascher présente les publications et en l'absence d'observations, il passe au point suivant : les questions administratives et financières.

Un contrat a été signé en 2013 avec Lextenso. Dans le cas où nous souhaiterions rompre le contrat, il faudrait reprendre toute l'organisation notamment le stockage des livres. Pour cela nous avons besoin de réorganiser le secrétariat et sommes dans l'obligation de recruter une personne à temps partiel pour un poste de gestion, secrétariat et comptabilité. Malheureusement, aucune candidature intéressante n'a pu être retenue, la rémunération prévue étant peu élevée. Dominique Hascher et Timothée Paris remercient Emmanuelle Bouvier et Christine Zamora d'avoir porté à deux les activités de la SLC durant cette année. Timothée Paris ajoute que la Société a eu un stagiaire très efficace en la personne de Paolo Monteiro de Macedo.

Le président informe l'Assemblée que Madame Nicole Belloubet, ministre de la Justice, accorde à la Société une subvention d'un montant de 4000 euros pour 2017.

Renouvellement partiel des membres du Conseil de direction

Le président au nom de la SLC exprime sa reconnaissance à tous les membres du Conseil de direction dont les mandats sont arrivés à expiration : pour la vice-présidence : Mesdames Martine de Boisdeffre, Laurence Idot et Jacqueline Riffault Silk et pour les membres du Conseil : Mattias Guyomar, Peter Herbel, Christoph Maurer, Sylvaine Poillot-Peuzzetto et Laurence Usunier.

Dominique Hascher présente les personnes pressenties pour remplacer les membres sortants : Monsieur Bernard Stirn, président de la section du contentieux du Conseil d'État ; Madame Poillot-Peruzzetto, conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation, professeur des Universités et membre du Conseil depuis deux ans ; Pascal de Vareilles-Sommières, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

S'agissant des membres du Conseil, Pascal Chauvin, président de chambre à la Cour de cassation ; Josseline de Clausade, conseiller du Président du Groupe Casino ; Lucie Cluzel, professeur à l'Université de Lorraine ; Marie Gautier-Mellerey, maître des requêtes au Conseil d'État, professeur des Universités ; et Jacques Fourvel, Conseiller du Président du Groupe Casino pour la sécurité juridique et la prévention.

Les candidats sont élus à l'unanimité en qualité de membre du conseil de direction.

Le président remercie toutes les personnes présentes.

L'Assemblée procède au vote pour le renouvellement du mandat du président. Monsieur Dominique Hascher est réélu à l'unanimité.

Le président remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui accorde et renouvelle ses remerciements à tous ceux qui l'ont accompagné quotidiennement : les membres du Conseil de direction, les présidents de section, le secrétaire général, Timothée Paris et, les membres du secrétariat.

Le président présente Nicolas Cornu-Thénard, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas et chargé de mission en charge des publications pour la SLC. Il lui souhaite la bienvenue et le remercie de sa présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.